

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 POUR : 12 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-cinq Le 11 septembre à vingt heures trente Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 02 septembre 2025 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Virginie JACOTTET, Cécile CASSOU-LENS, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Delphine BACHELLERIE <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Pascal GROSFORT, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER	

Délibération n° D25-27

Objet : DÉNOMINATION DE VOIES

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les voies du secteur du « Domaine du Château » ne portent pas de dénomination,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

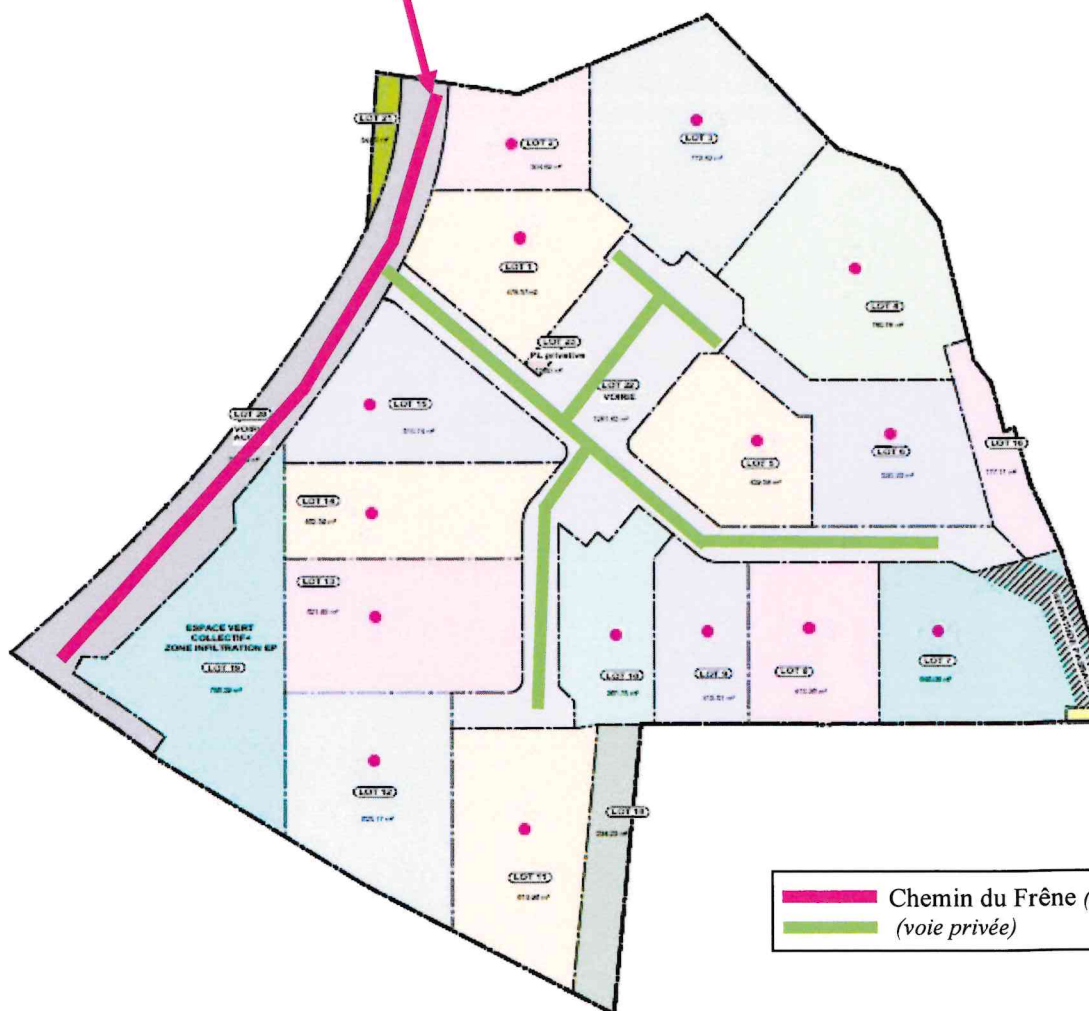
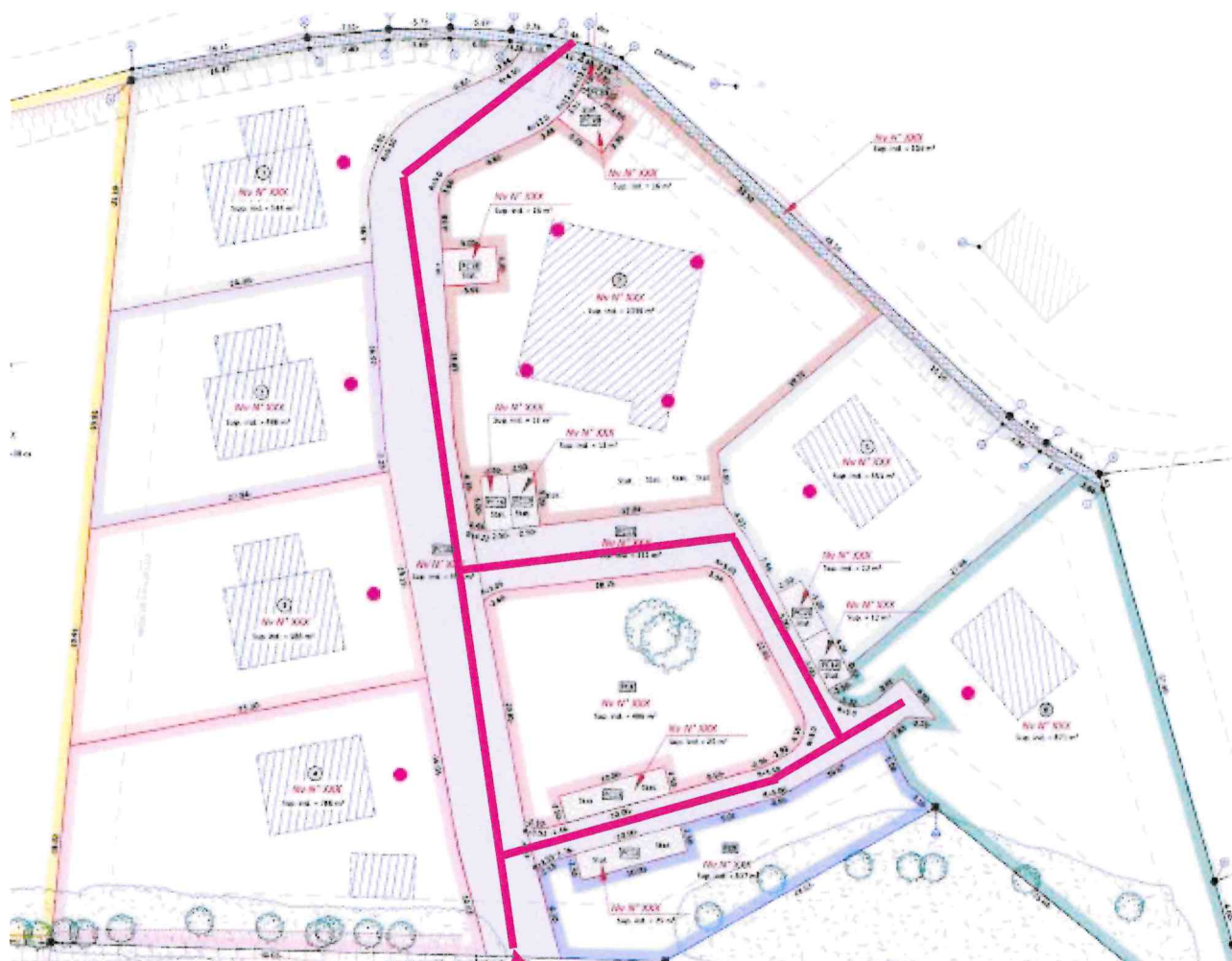
Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

❖ **DECIDE DE :**

- **PROCEDER** à la dénomination des voies de la commune
- **ADOPTER** les dénominations suivantes pour les voies du secteur du « Domaine du Château » conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :
 - o Une voie libellée « **Chemin du Frêne** » est créée entre la Route de la Motte et le Chemin des Châtaigniers, suite à l'aménagement d'un nouveau lotissement ;
- Avec attribution des numéros de voirie, sans modification géométrique ;



█ Chemin du Frêne (voie communale)
█ (voie privée)